

COORDONNÉES

Bureau municipal :
418-336-2640
418-336-2353 (en cas de panne)

CENTRES DE COORDINATION

Centre municipal,
477 avenue des Loisirs
418-336-2844
Caserne municipale,
486 rue de la Montagne
418-336-2610

CENTRES D'HÉBERGEMENT

Salle des Loisirs,
411 rue Garneau
418-336-2924
Centre municipal,
477 avenue des Loisirs
418-336-2844

VOS INFORMATIONS IMPORTANTES:

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**Consulter le résumé du plan municipal
de la sécurité civile (PMSC) sur le site
internet de la Municipalité**

**Informez vous sur le site du Ministère
de la Sécurité Publique (MSP) pour
savoir comment établir votre plan
d'urgence familiale**

**[https://www.quebec.ca/securite-
situations-urgence/urgences-sinistres-
risques-naturels](https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels)**

Votre résidence principale subit des
dommages lors d'un sinistre?
Un programme d'aide financière
pourrait être mis en place par le MSP
Contactez la Municipalité pour plus de
détails

ALERTES MUNICIPALES SOYEZ INFORMÉS IMMÉDIATEMENT

INSCRIVEZ-VOUS PAR INTERNET: [https://notre-
dame-de-montauban.alertesmunicipales.com](https://notre-dame-de-montauban.alertesmunicipales.com)

OU PAR TÉLÉPHONE:
418-336-2640



PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS UTILES

Mars 2024

UN PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE C'EST QUOI?

Le plan municipal de sécurité civile identifie différents risques les plus probables sur le territoire de la Municipalité.

Parmi eux, on dénombre les inondations, les pannes de courant prolongées, les feux de forêt et les déraillements de train.

Il s'agit d'un document de travail afin d'établir la marche à suivre par l'Équipe municipale en cas de sinistre. Il varie d'une municipalité à l'autre afin de s'adapter à chaque réalité.

Il est aussi sujet à changements afin d'améliorer l'efficacité des actions de la Municipalité d'un événement à un autre.

On y retrouve aussi les informations sur les centres d'hébergement, les salles de presse en cas d'événements exceptionnels et les paramètres de diffusion d'informations.

Salle de presse: Centre Municipal
Heure prévue des conférences: 19h00
Lieu d'affichage des informations:
Babillard 555, avenue des Loisirs

QUE PUIS-JE FAIRE POUR MIEUX ME PRÉPARER ?

Le Ministère de la sécurité publique (MSP) recommande l'acquisition d'une trousse d'urgence et la préparation d'un plan d'urgence familial.

Vos besoins particuliers doivent être pris en compte lors de l'élaboration de votre plan d'urgence familial.

TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES

- Eau (6 L par personne)
- Nourriture non-périssable
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche / lampe frontale et piles de rechange
- Chandelles, briquets / allumettes
- Trousse de premiers soins
- Médicaments d'ordonnance
- Couches, lait maternisé
- Nourriture pour animaux de compagnie

Avez-vous des besoins particuliers?
Pensez-y!

Selon la gravité de la situation, la municipalité peut vous demander d'évacuer votre maison ou de rester chez vous pour votre sécurité.

Si les autorités vous demandent de quitter immédiatement, suivez les consignes diffusées par votre municipalité. Si vous n'avez pas reçu de consigne d'évacuation de la part des autorités, il vous revient de décider de quitter votre maison ou d'y demeurer pendant le sinistre.

TROUSSE D'ÉVACUATION

- Dressez une liste de coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence – membres de votre famille, garderie, école, municipalité, etc.
- Assurez-vous de savoir comment couper l'eau, l'électricité et le gaz, s'il y a lieu
- Planifiez un itinéraire pour quitter votre quartier en cas d'évacuation. Prévoyez un deuxième trajet au cas où des routes seraient impraticables.
- Faites l'inventaire de vos biens, avec preuves d'achat, photos ou bandes vidéo. Conservez ces documents et une copie de vos polices d'assurance habitation et automobile à l'extérieur de votre domicile